

REPUBLIQUE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

**DECRET N° 2001-464 DU 5 NOVEMBRE 2001**

Chargeant Monsieur Pierre OSHO,  
Ministre d'Etat Chargé de la Défense  
nationale, de l'intérim de Monsieur Bruno  
AMOUSSOU, Ministre d'Etat chargé de la  
Coordination de l'Action Gouvernementale,  
de la Prospective et du développement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT  
CHEF DU GOUVERNEMENT

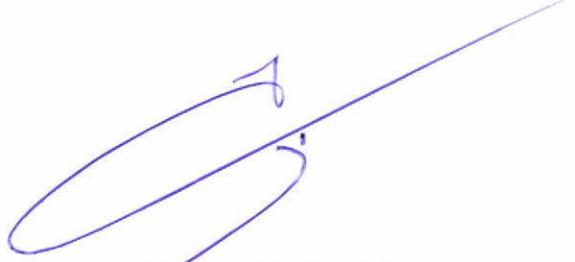
- VU : La Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU : La proclamation du 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs des Elections Présidentielles du 22 mars 2001 ;
- VU : Le Décret N° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du Gouvernement ;

## DECRETE

- ARTICLE 1 : Pour compter du 05 novembre 2001, Monsieur Pierre OSHO, Ministre d'Etat Chargé de la Défense nationale, est chargé de l'intérim du Ministre d'Etat chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de la Prospective et du Développement pendant l'absence de Monsieur Bruno AMOUSSOU ;
- ARTICLE 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

**Fait à Cotonou, le 05 novembre 2001**

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

  
**Mathieu KEREKOU**

**Ampliations** : PR : 6 – AN : 4 – CS : 2 – CC : 2 – CES : 2 – HAAC : 2 – MJLDH : 2 –  
MECCAG- PD : 4 – Autres Ministères : 18 – Départements : 6 – SGG : 4 – JORB : 1.